



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le quinze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER, V. GAUDERON, A. LASSUS
MM. R. DECARROUX, B. DUNAND, D. PAULME, P. COURTIN, G. VELLUZ

Absents excusés : M. J. BOEX
M. J-P. LE JONCOUR donne procuration à R. DECARROUX
M. S. GAILLARD donne procuration à D. PAULME

Absents : MME C. BOURGEOIS, V. RIDREAU
MM. M. M. FLOQUET, A. HEMISSI, R. PIOUTAZ

Secrétaire de séance : M. D. PAULME

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Monsieur Damien PAULME est désigné secrétaire de séance.

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 novembre 2025
- Délibérations :
 1. Avis préalable à la demande d'autorisation de création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants – Micro-crèche « les aventuriers en herbe »
 2. Prestations d'assurances -marché de services : choix des candidats retenus
 3. Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2026
 4. Avis de la commune sur l'enquête publique environnementale – ICPE de l'abattoir public de Haute-Savoie
 5. Manifestations diverses Commission Ecole Jeunesse et Sport – Mise à jour de la valeur de la billetterie – tarif
 6. Tableau des emplois et des effectifs du personnel communal – Modification des postes
 7. Marché de travaux pour le projet de réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale en salle multifonction – avenant n°02 pour le lot 06
- Commission Urbanisme
- Rapport des commissions et groupements
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal
- Questions et sujets divers
- Calendrier municipal

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2025

Aucune remarque orale n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 03 novembre 2025

DÉLIBÉRATIONS

1.	AVIS PREALABLE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS – MICRO-CRECHE « LES AVENTURIERS EN HERBE » Délibération n° 2025-63
-----------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.214-1-3 ;
Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles R.2324-17, R.2324-27, R.2324-36-1, R.2324-39, R.2324-42 et R.2324-46 ;
Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le Plein Emploi ;
Vu la demande de création d'une micro-crèche de la société Les aventuriers en herbe ;

Madame le Maire expose aux membres du conseil que la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi confie aux communes, à partir du 1^{er} janvier 2025, le rôle d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant chargée de construire une politique répondant aux besoins des familles de leur territoire.

Il relève dorénavant de la commune de :

- recenser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leur famille en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire,
- informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents,
- planifier le développement des modes d'accueil du jeune enfant,
- soutenir la qualité des modes d'accueil sur le territoire.

Ainsi, le projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement où d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans fait l'objet, d'un avis favorable de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant compétente.

Considérant les besoins de la commune en matière de crèches et de services à la petite enfance.

Considérant que le projet répond aux exigences souhaitées par la commune en matière de qualité d'accueil de jeunes enfants à savoir : un nombre suffisant de professionnels, un accompagnement des familles et un projet pédagogique pensé pour que les enfants s'éveillent dans un lieu sécurisant.

Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à la création de cette structure d'accueil de jeunes enfants.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la création de la micro-crèche « les aventuriers en herbe » ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération ;

2.	PRESTATIONS D'ASSURANCES - MARCHÉ DE SERVICES : CHOIX DES CANDIDATS RETENUS Délibération n° 2025-64
-----------	--

Vu le Code de la commande publique ;

Madame le Maire informe l'assemblée que le marché de prestations d'assurances arrive à échéance le 31 décembre 2025 et qu'il convient donc de le renouveler.

En date du 06 août 2025, la commune a publié un marché à procédure adaptée pour l'exécution de prestations d'assurances. Ce marché est divisé en 5 lots :

- Lot 1 : Assurance Dommages aux biens
- Lot 2 : Assurance Flotte automobile
- Lot 3 : Assurance Responsabilité civile et protection juridique collectivité
- Lot 4 : Assurance Protection juridique des élus et agents
- Lot 5 : Assurance Risques statutaires

La date limite de remise des offres a été fixée au 07 octobre 2025 à 12h30.

Madame le Maire présente le nombre d'offres déposées pour chaque lot :

- Lot 1 : 1 offre
- Lot 2 : 0 offre
- Lot 3 : 1 offre
- Lot 4 : 1 offre
- Lot 5 : 2 offres

CONSIDÉRANT qu'au terme de la date limite de remise des offres et après ouverture des plis, aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits pour le lot n°2. En conséquence, la procédure de passation du marché de travaux du lot n°2 doit être déclarée infructueuse. Dans ce cas, la commune envisage de relancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R.2122-2 3° du Code de la commande publique, pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées ;

Après analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (60% pour la valeur technique et 40% pour le prix), Madame le Maire propose de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot 1 : Groupama
- Lot 3 : Groupama
- Lot 5 : CIGAC / Groupama

Madame le Maire précise que l'offre présentée pour le lot 4 doit être considérée comme inacceptable puisque le prix proposé excède les crédits budgétaires alloués pour la protection juridique des élus et des agents.

Les offres nommées ci-dessus ont été déclarées économiquement les plus avantageuses et se sont positionnées premières du classement pour les montants prévisionnels annuels toutes taxes comprises suivants :

- **LOT 1 - Assurance Dommage aux biens :**
 - ↳ Garanties de base avec franchise de 10 % des dommages minimum 500 € et maximum 5 000 € : 12 438,72 € TTC ;
- **LOT 3 - Assurance Responsabilité civile et Protection juridique collectivité :**
 - ↳ Garanties de base avec franchise de 900 € : 4 335,66 € TTC
- **LOT 5 - Assurance Risques statutaires :**
 - ↳ Agents affiliés à la CNRACL : Garanties au taux de 4,88 % sans franchise sauf pour maladie ordinaire (franchise de 15 jours fermes) ;
 - ↳ PSE1 : Agents non affiliés à la CNRACL : Garanties au taux de 0,79 %, sans franchise sauf pour maladie ordinaire (franchise de 15 jours fermes).

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DECLARE** infructueuse la procédure de passation du lot n°2 « Assurance Flotte Automobile »
- ✓ **DECLARE** inacceptable l'offre pour le lot 4 « Assurance Protection Juridique élus et agents » et donc infructueuse ;

- ✓ **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
 - Lot 1 - Assurance Dommage aux biens : Groupama
 - Lot 3 - Assurance Responsabilité civile et Protection juridique collectivité : Groupama
 - Lot 5 - Assurance Risques statutaires : CIGAC / Groupama

dans le cadre d'un marché à procédure adaptée relatif à l'exécution de prestations d'assurances, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de quatre ans ;

- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à ce marché,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026.

3.	OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026 Délibération n° 2025-65
-----------	--

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin d'honorer les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025 selon les limites suivantes :

Chapitres	Budget primitif	OUVERTURE 2026
20 – Immobilisation incorporelles	10 000,00	2 500,00
21 – Immobilisations corporelles	2 202 810,38	550 702,00
23 – Immobilisations en cours	1 780 568,53	445 142,00

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **AUTORISE** à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, et ce, avant le vote du budget 2026.

4.	AVIS DE LA COMMUNE SUR L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE - ICPE DE L'ABATTOIR PUBLIC DE HAUTE-SAVOIE Délibération n° 2025-66
-----------	---

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L.181-5 et suivants du code de l'environnement, le Syndicat Mixte de l'Abattoir Public (SMAP 74) a déposé un dossier de demande d'autorisation environnement dans le cadre de la construction du nouvel abattoir public qui sera basé à Saint-Pierre-en-Faucigny.

Un courrier émanant de la Préfète de la Haute-Savoie, reçu le 21 octobre 2025, sollicite l'avis des communes intéressées par le projet au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire.

L'inspection des installations classées, dans son rapport daté du 14 octobre 2025 (en annexe), a jugé recevable le dossier d'étude environnementale, et à ce titre a lancé une enquête publique reprenant les

éléments du dossier. Ce dernier vise à donner un avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la construction d'un abattoir public et d'un atelier de transformation sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.

Ce projet vise à remplacer l'abattoir de Megève et répond à un besoin des éleveurs locaux.

L'installation sera intégrée au parc d'activités économiques des Jourdiès. De ce fait, des habitations situées sur Arenthon seront à environ 300 mètres de l'abattoir. Il est à noter que le projet devra prendre en compte cet élément et limiter toutes nuisances éventuelles dont les nuisances olfactives.

L'ensemble du projet respecte les prescriptions générales pour les installations classées d'après l'avis de l'inspection des installations classées.

***Le Conseil municipal après délibération,
à la majorité avec 11 voix pour, une voix contre (C. BOEX) et une abstention (A. LASSUS)***

- ✓ **DONNE** un avis favorable sur l'enquête publique environnementale / ICPE de l'Abattoir public de Haute-Savoie ;
- ✓ **PRECISE** que toutes nuisances éventuelles pour les habitations à proximité devront être maîtrisées ;

5.	MANIFESTATIONS DIVERSES COMMISSION ECOLE JEUNESSE ET SPORT MISE A JOUR DE LA VALEUR DE LA BILLETTERIE – TARIF Délibération n° 2025-67
-----------	--

Madame le Maire rappelle que le 8 janvier 2024 (délibération n°1-2024), le Conseil Municipal a adopté le tarif de 2€ pour la billetterie des manifestations diverses organisées par la Commission municipale « Ecole Jeunesse et Sport » et par le Service Enfance Jeunesse et Sport.

Après deux ans d'utilisation, cette billetterie ne suffit pas, Madame le Maire propose de rajouter une tarification afin de développer la mise en place de manifestation.

Il est précisé que ces recettes sont encaissées via la régie de recettes « Activités Jeunesse Périscolaire et Services Généraux », déjà mise en place, contre la remise de tickets numérotés comme suit :

TARIF TICKET	
COULEUR	VALEUR
Bleu	2€

Madame le Maire propose de rajouter la tarification suivante :

TARIF TICKET	
COULEUR	VALEUR
Jaune	1€

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **ADOpte** les nouveaux tarifs proposés ci-dessus pour la billetterie des manifestations diverses organisées par la Commission municipale « Ecole Jeunesse et Sport » et par le Service Enfance Jeunesse et Sport ;

✓ **DECIDE** que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

6.	TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE POSTES Délibération n° 2025-68
-----------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal par délibération n° 2024-47 en date du 25 août 2025 ;

Vu la délibération en date du 06 octobre 2025 portant création d'un emploi permanent à temps non complet ;

Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 28 novembre 2025 ;

Madame le Maire informe l'assemblée que le tableau précédemment approuvé doit être modifié afin de rajouter le poste à temps non complet de :

✂ *Animateur périscolaire*

De plus, afin d'ajouter davantage de polyvalence dans les postes il convient de permettre à l'agent d'entretien de faire également de l'animation périscolaire.

Enfin, l'intitulé du poste « agent chargé des inscriptions » est erroné puisque l'agent ne réalise pas l'entièreté des inscriptions. Il convient de modifier l'intitulé de ce poste en « secrétaire »

Madame le Maire présente le tableau des effectifs du personnel communal applicable au 01 janvier 2026.

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

✓ **APPROUVE** les modifications de postes de travail décrites ci-dessus ;

✓ **ADOpte** le tableau des emplois ainsi proposé ;

✓ **INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;

✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte de nature administratives, financière ou technique nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FILIERE / SECTEUR	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	GRADE DETENU PAR L'AGENT OCCUPANT LE POSTE
Service administratif :			<u>4</u>	<u>4</u>				
Directeur général des services	X		1	1	Administrative	Rédacteur	Attaché principal	Attaché
Responsable du service Comptabilité - Finances - Paies	X		1	1	Administrative	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
Responsable du service Urbanisme / Elections		X 30h	1	1	Administrative	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
Agent d'accueil / Secrétaire		X 30h	1	1	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif
Service technique :			<u>2</u>	<u>2</u>				
Responsable des services techniques	X		1	1	Technique	Adjoint technique	Technicien	Adjoint technique territorial
Agent polyvalent des services techniques		X 22,5h	1	1	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial
Service Bibliothèque :			<u>1</u>	<u>1</u>				
Bibliothécaire		X 25,5h	1	1	Culturelle	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation	Adjoint territorial du patrimoine
Service Portage des repas :			<u>1</u>	<u>1</u>				
Agent chargé de la livraison des repas à domicile et de la gestion des salles communales		X 12h	1	1	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation territorial

<u>Service enfance jeunesse et sport :</u>				<u>12</u>	<u>11</u>					
Directeur du service enfance jeunesse et sport	X			1	1	Animation	Adjoint d'animation	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation territorial	
Responsable du Pôle Enfance		X 28,05h		1	1	Animation	Adjoint d'animation	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	
Responsable du Pôle Jeunesse et Sport / CME	X			1	1	Animation	Adjoint d'animation OTAPS	Animateur principal de 1 ^{ère} classe ETAPS principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation territorial	
Animateur enfance et jeunesse		X 29,27h		1	1	Animation	Adjoint d'animation OTAPS	Animateur principal de 1 ^{ère} classe ETAPS principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation territorial	
Animateur enfance + agent d'entretien + référent entretien		X 24,23h		1	1	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation territorial	
Animateur enfance + agent d'entretien		X 24,54h 23,83h 19,91h 19,39h 10,24h		5	4	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation territorial	
Animateur enfance + agent de restauration		X 18,04h		1	1	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation territorial	
Animateur enfance		X 9,01h		1	0	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation territorial	
Secrétaire		X 11,29h		1	1	Animation	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	

7.	MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE PAROISSIALE EN SALLE MULTIFONCTION – AVENANT N°2 POUR LE LOT 06 Délibération n° 2025-69
----	---

Vu l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2025-05 en date du 12 février 2025, l'entreprise TMI a été retenue dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°06. Un avenant n°1 a été approuvé par délibération n°2025-40 en date du 25 août 2025.

Un nouvel avenant est prévu pour fournir et poser un film dépoli sur les deux vantaux de la fenêtre des sanitaires.

Madame le Maire indique qu'une incidence financière est prévue à cet avenant :

Montant du marché avec avenant n°1	Montant du marché avec l'avenant n°2
45 200 € HT	45 515 € HT

Le montant du présent avenant s'élève donc à la différence de 315 € HT soit 378 € TTC ce qui représente une augmentation de 3,70 % du marché.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°2 au lot 6 du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale en salle multifonction.

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°2 au lot 6 du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale en salle multifonction ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal.

URBANISME

Liste des déclarations préalables faisant l'objet d'une non-opposition :

Madame CARBONNIER Cindy
156, Chemin de la Tour

Aménagement des combles

Monsieur BLANC Serge
64 Bis, Route de Maclenay

Réalisation d'une piscine

Madame GRASSO Angela
1587, Route de Bonneville

Abri de jardin

Monsieur BUIX Dominique
136, Lotissement de Maclenay

Couverture d'une terrasse

Liste des demandes d'urbanisme accordées :

Monsieur DOS SANTOS ADRIANO Armando
38, Impasse du Verger

Transfert du permis de construire

Monsieur MAYJONADE Laurent
321 B, Route de Fessy

Réalisation d'un carport

Monsieur et Madame PELLISSIER Thierry
32768, Route de Bonneville

Construction d'un garage

Liste des demandes déposées (en cours d'instruction)

- DP 2025/48 déposée le 11/12/2025 au nom de Monsieur ARMOIRE Florian pour la pose de panneaux photovoltaïques (56, Chemin du Peuplier)
- DP 2025/49 déposée le 11/12/2025 au nom de Madame ALY Chloé pour la modification des ouvertures de façades et le changement des menuiseries (12, Chemin des Ornay)
- DP 2025/50 déposée le 11/12/2025 au nom de Madame ALY Chloé pour la création d'une baie vitrée en remplacement d'ouvertures (12, Chemin des Ornay)
- PC 2025/15 déposé le 13/11/2025 au nom de SCA ARENTHON FESSY pour la restauration d'un ancien corps de ferme avec 5 logements (11, 13, 15, 17, 19 Route de Fessy).
- PC 2025/16 déposé le 13/11/2025 au nom de Monsieur RAMOS PEDRO Fabrice et Madame PEREIRA GOMES Claudia pour la construction d'une maison individuelle (530 Route de Fessy).
- PC 2025/17 déposé le 27/11/2025 au nom de Monsieur GENAND Yannick et Madame ROULIN Karine pour la transformation d'une ancienne usine en habitation (49, Route de Creulet).
- PC 2025/19 déposé le 27/11/2025 au nom de la SCI GPO pour l'extension d'un bâtiment de stockage (1685, Route de Thonon).
- PC2022/16M03 déposé le 27/11/2025 au nom de Monsieur ASTIER Ludovic pour la réalisation d'un garage et la modification des façades et toitures (51, Impasse des Noyers).
- PC2025/10M02 déposé le 27/11/2025 au nom de Monsieur DOS SANTOS ADRIANO Armando pour la démolition du garage, la suppression du garage et la modification de la toiture (38, Impasse du Verger).
- PC2023/15M01 déposé le 27/11/2025 au nom du GAEC LE CHENILLET pour la création d'un auvent et la modification du tènement foncier (Route des Iles).
- PD2025/01 déposé le 27/11/2025 au nom de la SA COLAS SA pour la démolition d'un hangar (lieu-dit les Vergers).

COMMISSIONS ET GROUPEMENTS

§ COMMISSION FINANCES

- Un virement de crédit n°4 a été réalisé pour alimenter le chapitre correspondant aux frais de logiciels informatiques de 15 000 € à la place du compte de la maintenance.

§ COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Monsieur PAULME informe l'assemblée que la livraison de la salle est repoussée à fin janvier.
- La démolition des parties prévues dans l'école est en cours, des problèmes de chauffage ont été constatés ce week-end et sont en train d'être résolus mais le bâtiment du périscolaire avait peu de chauffage ce jour et a été remis en route en fin de journée.

- Une intrusion a eu lieu sur le chantier de l'école et l'entreprise a subi un préjudice de 12 000 € de vol.

§ COMMISSION VOIRIES / RUISSELLEMENT

- Monsieur PAULME explique que les travaux du contournement de Cornier continuent. La partie basse de la route des Granges sera réouverte pour les vacances de fin d'année.
- Des soucis d'eau qui stagne sont présents sur la véloroute, des solutions sont recherchées.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / MOBILITE

- Madame LASSUS indique que l'association des jardins collectifs va être déclarée au 1^{er} janvier 2026. Colette BOEX sera référente des jardins jusqu'aux élections.

§ COMMISSION ECOLE / JEUNESSE / SPORTS

- Madame COUDURIER fait savoir que la micro-crèche a obtenu un Label « Ecolo Cèche ».
- Les activités du mercredi par le SEJS seront lancées le mercredi 21 janvier 2026.
- Madame COLLOMB informe que le Conseil Municipal des Enfants a récolté 550 € lors du Vide ta Chambre.

§ COMMISSION SOCIAL :

- Madame CAUL-FUTY indique que le Goûter des Aînés aura lieu le jeudi à 14 heures. La mise en place de la salle à 9 heures. Madame COUDURIER demande aux personnes disponibles de venir récupérer les colis en fin de journée non-distribués pour les donner à ceux qui vivent à proximité.

§ COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHEQUE

- Madame LASSUS explique que le budget 2026 intègre une enveloppe pour les 20 ans de la bibliothèque. La manifestation aura lieu du 27 au 29 novembre 2026.

§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Madame COUDURIER fait part à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire de la CCPR a eu lieu avec une réduction des recettes. La construction de la maternelle ne démarrera pas en 2026 mais une solution est recherchée pour conserver l'ouverture en 2027 dans des bâtiments modulaires.

§ SYNDICAT MIXTE DE L'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS

- Madame COUDURIER présente les différentes actions réalisées par le SM3A (jardin de découverte, entretien des cours d'eau) et les travaux à venir.

§ SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

- Monsieur DECARROUX indique que la nappe se recharge normalement, par contre il y aura une augmentation de 6% sur l'assainissement.

§ SIVU ESPACE AQUALUDIQUE DES FORON

- Monsieur DECARROUX précise que deux propositions de projet ont été réalisés mais aucun bureau n'a été choisi pour la maîtrise d'œuvre.

L'ouverture de 2026 est conditionnée à la reprise des carrelages et du changement de la pompe à chaleur. La commission de sécurité passera en 2026.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Organisation des élections législatives les 25 janvier et 1^{er} février.

CALENDRIER MUNICIPAL

- ✓ Jeudi 18 décembre à la Maison des Associations : Goûter des Aînés
- ✓ Lundi 22 décembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Mercredi 07 janvier : Vœux du Maire de Saint-Sixt
- ✓ Jeudi 08 janvier à 17h30 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 08 janvier à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Jeudi 08 janvier : Vœux du Maire de Amancy
- ✓ Vendredi 09 janvier : Vœux du Maire de La Roche-sur-Foron
- ✓ Lundi 12 janvier : Vœux du Maire de Saint-Pierre-en-Faucigny
- ✓ Mardi 13 janvier : Vœux du Maire d'Eteaux
- ✓ Jeudi 15 janvier à 09h à la Mairie : CCID
- ✓ Jeudi 15 janvier : Vœux du Maire de Saint-Laurent
- ✓ Vendredi 16 janvier : Vœux du Maire de Cornier
- ✓ Vendredi 23 janvier à la Maison des Associations : Vœux du Maire
- ✓ Dimanche 25 janvier : Elections législatives
- ✓ Vendredi 30 janvier : Vœux du Maire de La Chapelle-Rambaud
- ✓ Dimanche 1^{er} février : Elections législatives
- ✓ Lundi 02 février à 18h en Mairie : Commission finances
- ✓ Lundi 16 février à 18h30 en Mairie : Conseil municipal

Séance levée à 20h10.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Damien PAULME



Le Maire,
Chantal COUDURIER



Affiché le 17 février 2026.

